

Séance du 8 avril 2022



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Approbation des budgets 2022 – budget principal, eau, assainissement, centre d'accueil et Lotissement Charigou 2

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les budgets primitifs 2022 de la commune, de l'eau, de l'assainissement, du centre d'accueil et du lotissement Charigou 2.

Les budgets s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	688 430 €	991 227 €
EAU	71 686 €	112 779 €
ASSAINISSEMENT	19 591 €	96 371 €
CENTRE D'ACCUEIL	24 342 €	59 225 €
Lot. CHARIGOU 2	13 310 €	16 562.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** les budgets primitifs 2022 tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie
le 8 avril 2022
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le